

Séance d'essais privés des Samedi & Dimanche 10 et 11 Mars 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER :

Sont admis à cette séance :

- Les pilotes licencié FFSA (licence 2018 obligatoire).
- Les véhicules homologués des catégories Auto Cross (Tourisme Cup, Buggy Cup, Maxi Tourisme, Buggy 1600 et Super Buggy), ainsi que des catégories Sprint Car (Junior Sprint, Maxi Sprint, Sprint Girl et Super Sprint).

La présentation du passeport FFSA du véhicule sera exigée.

Organisation de la séance :

- La présente séance se déroulera les Samedi & Dimanche 10 & 11 Mars 2018 de 9h00→13h00 puis 14h00→18h00, sur le circuit permanent « Marcel MOULINEUF », homologué par la FFSA sous le numéro 5612150238AC Nat 0988.

Cette séance privée est autorisée par arrêté municipal et limitée à 49 véhicules,

- L'encadrement sportif de cette séance sera assurée par :
 - Bernard Gandin - Président ACM.
 - Christophe Perrichot - Vice-Président ACM
 - Thomas Jugan - Secrétaire Adjoint ACM
 - Sébastien Barbier - Chronométrateur
 - 4 Commissaires de l'ACRB
- La séance se déroulera dans l'ordre défini par l'encadrement pour chaque demi-journée
- Les pilotes se présenteront en grille de départ dans l'ordre établi, qui sera affiché à la tour de contrôle.
- Chaque pilote disposera de 4 tours lancés pour effectuer sa séance d'essais.
- Les pilotes partiront un par un (décret 2017-1279 DU 9 AOUT 2017)
- Le premier passage sur la ligne de chronométrage se fera au pas, afin de vérifier le bon fonctionnement du transpondeur. En cas de dysfonctionnement le pilote sortira en bout de ligne droite s'il désire réparer son matériel de chronométrage.
- Les temps de chaque pilote seront à consulter auprès de Sébastien.
- Chaque véhicule devra stationner sur une bâche et aura à proximité immédiate un extincteur type poudre 6Kg
- Cette séance n'est pas ouverte au public

Contrôles & sanctions :

- Chaque pilote devra être équipé d'équipements de sécurité homologués (casque, combinaison, gants, bottines, cagoule, **sous-vêtements**).
- Les véhicules devront être présentés avec un passeport valide le jour de la séance. La non-conformité avérée, entraînera l'exclusion immédiate de la séance.

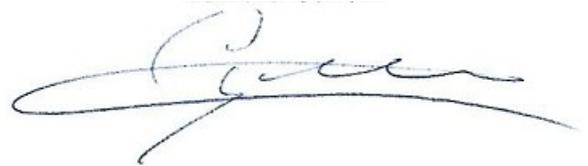
DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

J'accepte sans réserve les termes du Règlement Particulier et notamment les dispositions relatives aux assurances dont j'ai compris la description ainsi que la portée des garanties. J'ai bien noté qu'il m'appartient de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerais utile concernant ma personne et mes biens. Je décharge l'Auto-Cross Mauronnais, ses représentants et personnels de toutes responsabilités pour tout dommage corporel, matériel ou autre pouvant survenir à ma personne et/ou à mes biens et qui ne serait pas indemnisé par les assurances souscrites par l'Organisateur à cette occasion.

Approbations :

- Le présent règlement particulier, ainsi que la décharge de responsabilité seront acceptés par chaque pilote participant.
- Le non émargement interdit au pilote, de participer à la séance. Son droit de piste sera conservé par l'organisation.

*Le Président de l'ACM
Bernard GANDIN*



Nom du Pilote :

Licence FFSA n° :

Date :

Signature du pilote précédé de la mention « lu et approuvé »